



La princesse saoudienne et l'artisan : six mois de prison avec sursis requis

François KOCH

🕒 4 min



L'Express Actu

mercredi 10 juillet 2019

Accusée d'avoir ordonné des violences sur un ouvrier et sa séquestration, la fille du roi d'Arabie était jugée le 9 juillet à Paris. Une audience hors norme.

Pour des faits aussi simples que les preuves sont rares, pourquoi cette audience correctionnelle du 9 juillet au tribunal de Paris a-t-elle duré plus de huit heures, jusqu'à 23 heures 20 ? Cette affaire de vol, de violences volontaires avec usage ou menace d'une arme et de séquestration, a occupé magistrats et avocats pendant un temps déraisonnable parce que la principale prévenue n'est pas n'importe qui: le tribunal jugeait la princesse Hussa Bint Salmane, soeur du prince héritier d'Arabie Saoudite, Mohammed Ben Salmane, dit "MBS".

Des débats inutilement longs puisque à la pauvreté des éléments de preuve, s'ajoute l'absence de deux des principaux personnages de cette affaire. La princesse Bint Salmane elle-même est restée dans son palais de Djeddah. Et la partie civile Ashraf Eid, 56 ans, l'artisan qui a porté plainte, a singulièrement choisi de se faire porter pâle. Les caméras, présentes au début de l'audience, se font rares, concurrence du procès France Télécom oblige. Pour autant, la procureure requiert la condamnation des deux prévenus, tant celle de la princesse Bint Salmane, 42 ans, que celle de son "garde du corps" Rani Saidi, 47 ans, patron de la société Attila sécurité : respectivement six et huit mois de prison avec sursis, et 5000 euros d'amende chacun. La procureure regrette que la princesse n'ait jamais pu être entendue, demeurant en Arabie Saoudite. Quant à la destruction du téléphone portable d'Ashraf Eid par un employé de cette dernière, elle est revenue fréquemment au cours de l'audience.

Un appareil au coeur de cette affaire qui a commencé le 26 septembre 2016, quand Ashraf Eid est invité à changer la vasque de la salle de bains de la princesse, dans l'appartement de son père, avenue Foch à Paris. L'artisan prend des photos à des fins professionnelles. Mais la princesse, qui se trouve dans la chambre attenante, accuse l'artisan de l'avoir filmée avec le fameux téléphone. C'est formellement interdit. Lorsqu'il a mis la main sur l'appareil, son homme de sécurité Rani Saidi soutient qu'il a visionné une vidéo de la princesse en chemise de nuit laissant transparaître ses seins. Ashraf Eid nie l'avoir filmée. Qui dit vrai? On ne le saura jamais, puisque le téléphone a été détruit

Et ce fameux appareil, a-t-il d'ailleurs été préalablement volé comme l'affirme l'accusation? "J'ai vu la princesse et Ashraf Eid se le disputer", déclare à la barre le garde du corps, Rani Saidi. Mais l'artisan a reconnu devant la police et la juge d'instruction qu'il avait accepté qu'on le détruise, pour calmer l'inquiétude de la princesse, à condition qu'on lui rende la carte SIM. Donc il ne reste au parquet que le vol de cette carte SIM pour justifier une condamnation.

Quant aux violences que l'on reproche au garde du corps, et à la princesse comme complice, le réquisitoire apparaît étonnamment flou. L'artisan soutient qu'un pistolet a été posé sur sa tempe par le garde du corps et qu'il aurait été contraint de baiser les pieds de la princesse... sous la menace d'une sodomie! "Il n'y a sans doute pas eu autant de violences qu'Ashraf Eid ne le dit", reconnaît la représentante du parquet. Elle insiste: "Les violences sont établies... même si Ashraf Eid en a rajouté, en raison de son stress."

La condamnation est requise avec de telles incertitudes? Seule preuve de l'effet des coups qu'il prétend avoir reçus, le témoignage du policier du commissariat du XVI^e arrondissement ayant enregistré, ce soir même des faits, la main courante de l'artisan. Le fonctionnaire dit avoir vu une griffure gonflée sur le coup d'Ashraf Eid, les traces d'un lien sur ses poignets et une tache rouge sous l'oeil droit. Mais comment les attribuer aux deux prévenus, Rani Saidi et la princesse comme complice ?

A la fin de l'interrogatoire à la barre du garde du corps de la soeur de MBS, la procureure parvient à marquer un point en pointant du doigt ses contradictions: "Vous avez jugé sincère la déclaration d'un employé d'Ashraf Eid affirmant que son patron n'avait pas les poignets attachés... mais pas crédible lorsqu'il soutient que son employeur a été frappé ?" Rani Saidi semble embarrassé, malgré le soutien de sa femme et de ses deux fils, présents au premier rang de la salle d'audience, devant quelques rares fans désireux d'obtenir un cliché du bodyguard. "Je ne sais pas ce qui se passe dans la tête de ceux qui font des déclarations", répond-il, un peu bredouillant et la voix faible. Son costume cravate sombre et de bonne facture semble étroit pour contenir toute sa musculature. Il était champion du monde de boxe thaïe.

Reste la séquestration de trois longues heures, dont sont accusés là aussi à la fois la princesse et son garde du corps. Pour la procureure, Ashraf Eid est retenu afin que l'ambassade d'Arabie Saoudite ait le temps d'effectuer des vérifications: le capitaine de la garde royale soupçonne l'artisan d'appartenir aux Frères musulmans. Ou à Daech. Mais, encore une fois, comment attribuer cette privation de liberté aux deux prévenus ? L'accusation manque manifestement d'éléments probants.

Un boulevard pour Emmanuel Moyne, l'avocat de la princesse, qui pilonne avec jouissance une enquête étrange. "Nul ne peut être renvoyé ou jugé sans avoir été entendu", plaide-t-il avec éloquence. Avant de déstabiliser l'accusation: "C'est le parquet qui a décidé de lever la garde à vue de ma cliente au bout de deux heures et demie sans l'entendre." Un argument de poids. Quelques heures plus tôt, le pugnace mais laborieux président d'audience avait vivement regretté cette décision du parquet... alors dirigé par François Molins.

Sur le fond, le conseil du garde du corps d'origine libanaise, Rani Saidi, qui a déjà effectué en 2016 deux mois et demi de détention provisoire, joue sur du velours en soulignant l'absence de preuve. "Mon client a maîtrisé Ashraf Eid et n'a jamais affirmé que c'était avec douceur, plaide l'avocat Yassine Bouzrou, avec son débit de mitraillette. Il l'a fait rapidement, car il y avait une altercation avec la princesse. Il sait que de nombreux terroristes aimeraient

l'agresser." Pour l'avocat, l'accusation a ajouté l'emploi d'une arme par son client, sans aucune preuve, sinon il ne s'agirait que d'une contravention passible du seul tribunal de police, puisque l'incapacité temporaire de travail de la partie civile n'a été fixée qu'à seulement cinq jours.

Les deux conseils de la défense se sont alors renvoyé la balle pour décrédibiliser le plaignant. Ce dernier justifie son absence à l'audience par ses séquelles toujours actuelles. Ils en doutent alors qu'il n'a pas besoin de soutien psychologique ni d'aucun médicament. Le coup le plus dur est enfin porté par l'avocat de la princesse : "Ashraf Eid serait traumatisé, mais tout récemment, il a tenté de monnayer le retrait de sa plainte pour 500.000 euros puis 250.000 euros." A entendre les avocats des deux prévenus, les motivations de l'artisan seraient avant tout financières.

La décision du tribunal sera prononcée le 12 septembre à 13 h 30.

Sur le même thème



Le Télégramme Actu

10 juillet

Violence contre un plombier. Prison avec sursis requis contre une princesse saoud...

La sœur du prince héritier saoudien Mohammed...



2 min



Le Parisien Actu

10 juillet

Violences contre un plombier : six mois avec sursis requis contre la princesse sa...

La sœur du prince héritier Mohammed ben Sal...



3 min



Le Parisien Actu

4 juillet

Une princesse saoudienne sans visage face à la justice française

Hussa Bint Salmane, la sœur du prince héritie...



Aujourd'hui en France

5 juillet

Une princesse sans visage face à la justice

De la princesse, on ne connaît que son âge : 44 ans. Et sa filiation : elle est la sœur du prin...

